TRANSNET NEUTRALODOR

DESTRUCTEUR D'ODEURS

DESCRIPTION

TRANSNET NEUTRALODOR est un destructeur d'odeurs.

Il présente un fort pouvoir de neutralisation des mauvaises senteurs. Il a été développé pour la destruction des odeurs en agissant par neutralisation des molécules odorantes à leurs sources.

Il est très efficace pour tuer les senteurs présentes notamment dans les intérieurs de camions frigorifiques, les citernes alimentaires, les bennes à ordures, les lieux de stockage de matières en putréfaction ou encore les stations d'épuration, les usines d'équarrissage…

Après utilisation, il ne laisse aucune odeur. Il est conforme pour une application sur des surfaces en contact alimentaire.

Il n'est pas classé inflammable grâce à un point éclair élevé qui est de 90°C.

APPLICATION / MODE D'EMPLOI

A température ambiante :

- Pulvériser finement sur des surfaces nettoyées préalablement.
- Rincer la surface avec de l'eau potable à haute pression.

Le taux de concentration doit être de 2 à 5% pendant 5 à 10 minutes.
Il est conseillé de le diluer dans de l'eau de ville avec une dureté maximale de 50°fH.

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.

CARACTERISTIQUES

Aspect : .....Liquide limpide
pH pur : .....10,8 +/- 0,3
pH à 10 g/l : .....Non applicable
Masse volumique à 20° C : .....1,085 +/- 0,01 g/cm3
Point de gel : .....-2 °C
Point éclair : .....90°C
Couleur : .....Jaune pâle
Biodégradabilité :.....>91%

CONDITIONNEMENTS

24 kg

62 kg

STOCKAGE / CONSERVATION

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé dans un local sec.

Pour consulter la fiche de données de sécurité du produit : www.quickfds.com – code accès TRA11

TRANSNET – Une marque du GROUPE ORAPI
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 225 allée des Cèdres - 01150 Saint-Vulbas – FRANCE
Tél. +33 (0)4 74 40 21 00 - Fax +33 (0)4 74 40 21 01 - www.transnet-orapi.com

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.